



Le Bulletin d'Information Communal

EDITORIAL



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Connaissez-vous la différence entre « le maire, Bruno » et « Bruno LE MAIRE » ?

Le « petit » maire Bruno est au service de la commune, le « grand » LE MAIRE, Ministre de l'économie et des finances, est au service de la nation.

Le « petit » maire est obligé de présenter tous les ans un budget sincère et en équilibre alors que LE MAIRE peut s'en affranchir ouvertement.

LE MAIRE peut présenter un budget qui, après même pas deux mois, nécessite un coup de rabot de 10 milliards. Il peut se permettre d'affirmer, les yeux dans les yeux, que ce n'est pas de sa faute, même pas de celle de l'Ukraine, mais cette fois-ci c'est la Chine, la responsable. Lui qui annonçait il y a deux ans qu'il allait « mettre l'économie Russe à genou », affiche une dette de plus de 3 088 milliards ! Soyons juste, ce n'est pas entièrement de son fait, lui il n'y est que pour environ huit cents milliards mais, pardon, en sept ans quand même !

A peine avait-il annoncé les 10 milliards d'économie à réaliser, qu'il prévenait qu'il faudra encore trouver 20 milliards en 2025. Un autre « as » de la finance, le Président de la cour des comptes, ex-ministre des finances, enrichit qu'il faudra économiser 50 milliards d'ici 2027.

Bien sûr on nous affirme qu'on ne touchera pas aux communes tout en annonçant que le fonds vert sera ponctionné de 500 millions, que les programmes liés à l'écologie, la PrimRENOV, seront rabotés de quelques milliards et j'en passe. *La ministre Dominique Faure a déclaré aux journalistes que « le soutien aux collectivités est préservé et amplifié, que les dotations d'investissement aux collectivités sont entièrement sanctuarisées, (...) que les concours financiers de l'État aux collectivités sont en dehors du périmètre de l'effort ».*

Quel « petit » maire peut croire cela !

Et c'est là que je voulais en venir. Mon propos ne se veut pas « Politique » et je ne dis pas que la gauche, la droite, le centre etc ... auraient fait pire, ce n'est pas le sujet. J'ai bien un avis mais je le garde pour moi.

Ce que je veux dénoncer c'est cette façon des « politiques » de nous présenter les choses, ce culot de vouloir nous démontrer que même si c'est rouge, c'est vert, bref cette outrecuidance de nous prendre pour des sots, incapables de comprendre qu'il faut dépenser à bon escient.

Nous les « petits » maires nous l'avons compris depuis longtemps. D'ailleurs nous n'avons même pas le choix : la sanction serait immédiate !

Alfred INGWEILER

Maire

Directeur de publication : Alfred INGWEILER

Comité de Rédaction : Muriel ARON, Betty CLAUSS, Sonia FROHN, Michèle PARISOT MULLER, Stéphane POUVIL, Myriam VIX

BUDGET 2024

Lors de sa réunion du 13 mars 2023, le Conseil Municipal a pris les décisions essentielles suivantes :

TAXES LOCALES :

Le Conseil Municipal a décidé une hausse de 2 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS).

Cette décision a été prise en tenant compte que l'inflation prévisible en 2024 sera au-delà des 2 % et que l'Etat a décidé d'augmenter les bases de 3,9 %.

Pour marquer sa solidarité avec les exploitants agricoles qui traversent une grave crise, le Conseil a décidé **de ne pas augmenter la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)**.

Les faits marquants du budget prévisionnel 2024 sont les suivants :

FONCTIONNEMENT :

- augmentation des charges salariales : liées essentiellement à la période de doublure du secrétariat et au statut de la nouvelle secrétaire
- augmentation des frais d'assurance
- augmentation de la ligne « bâtiments publics » et « matériel roulant » (rénovation du parquet de la salle festive, grosse réparation du tracteur)
- augmentation des revenus de la chasse
- subventions pour les associations : les subventions « classiques » annuelles ont été reconduites. Le soutien pour les classes vertes par élève et par jour a été **réévalué de 7 € à 10 €**. L'aide aux frais d'énergie pour les associations a été maintenu.

INVESTISSEMENT :

- l'investissement majeur pour 2024 est la poursuite du chantier « rénovation-extension des vestiaires »
- travaux supplémentaires (enrobés, pavés chantier « Rue du Presbytère »)
- projets de rénovation de la Rue St Michel
- projet d'aménagement du parking de la salle festive



TRAVAUX VILLAGE

→ **Rue du Presbytère** : Après les travaux de rénovation du réseau « assainissement » et « eau potable » la mise en enrobé a été réalisée et les pavés ont été remis en place.

Comme prévu, vu les chutes ils n'ont pas suffi pour recouvrir toute la rue mais le choix qui a été fait de prioriser le bas de la ruelle a été judicieux vu le résultat obtenu. Il reste encore les joints à mettre en place.

Signalons aussi que la rénovation du quartier de l'église est allée au-delà de ce qui était prévu : la place derrière l'atelier et le dégagement jusqu'au presbytère ont été rajoutés.

→ **Extension-Rénovation des vestiaires** : Le chantier suit son cours. Pour l'instant un retard d'une semaine est constaté mais comme tous les chantiers de construction ce n'est souvent que vers la fin que cela risque de prendre du retard.

→ **Mise en place d'un trottoir « bateau » rue de Monswiller** : Il a été mis à profit de la rénovation du trottoir Rue de Monswiller pour mettre en place un abaissement des trottoirs pour permettre le passage de fauteuils roulants, poussettes, etc... Une signalisation spécifique pour les mal-voyants complètera l'installation.

PISTE CYCLABLE : attention !

Comme signalé dans le BIC (Bulletin d'Information Communal) de janvier 2024, la réglementation de la circulation a changé sur le chemin qui relie ERNOLSHEIM à STEINBOURG et sur celui qui va de la BERGERIE à DOSENHEIM : ils sont désormais interdits aux véhicules motorisés **SAUF RIVERAINS**.

Rappelons qu'un panneau d'interdiction se trouve au croisement de la rue qui mène à Steinbourg et de la Rue des Vergers : il est sans ambiguïté.

Trop de véhicules qui n'ont rien à faire sur ces chemins continuent d'y circuler. A la demande de la municipalité, la gendarmerie effectue des contrôles et verbalise !

INTERDICTION DE BRULER DES DECHETS VERTS

Pour rappel il est interdit de brûler des déchets verts dans son jardin ou en pleine nature.

Par déchets verts on entend tout résidu d'un processus de production de transformation, **toute substance, matériau, produit ou tout bien meuble** abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon.

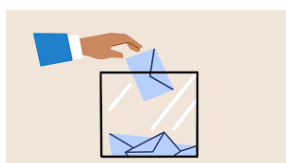
Les éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'égagages, de débroussaillage et autres pratiques similaires sont à considérer comme déchets verts.

Cette interdiction est d'autant plus justifiée pour les communes qui disposent d'un système de collecte ou de dépôt de déchets.

En cas d'infraction l'amende peut s'élever jusqu'à 750 €.

Principaux textes officiels : circulaire du 18 novembre 2011, articles L541-21-1 et R541-78 du code de l'environnement. Règlement sanitaire départemental

ELECTIONS EUROPEENNES du 09/06/2024



Cette année auront lieu les élections européennes.

Les représentants au Parlement Européen sont élus par les citoyens des *pays de l'Union Européenne* lors des élections européennes.

L'élection des représentants français aura lieu le 09 juin 2024.

Il n'y a qu'un seul tour et le Parlement Européen est élu au suffrage universel. Les élections se tiennent tous les 5 ans.

Si vous avez des questions relatives à cette élection et particulièrement par rapport à votre inscription sur la liste électorale, n'hésitez pas à prendre contact avec la mairie.

SECRETARIAT

Comme déjà annoncé, Betty CLAUSS, notre secrétaire de mairie, a fait valoir ses droits à la retraite courant 1^{er} semestre 2024.

Elle a été remplacée par Mme Tania READY qui était en poste à la commune de Bischwiller.

Mme READY a pris ses fonctions le 15 mars 2024.

Nous aurons l'occasion de revenir sur ce changement mais dès à présent l'équipe municipale tient à remercier Betty pour sa conscience professionnelle et sa disponibilité, en bref, pour le travail rendu.

Nous souhaitons la bienvenue à Mme READY et pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.

JOURNEE CITOYENNE

La journée citoyenne se tiendra le samedi **13 avril de 8h à 12h**.

Le flyer ci-joint vous informe des modalités.

Rappelons que la journée citoyenne est, certes, une occasion de contribuer à l'embellissement d'ERNO, mais elle permet aussi de faire quelques économies en réalisant des petits travaux à la portée des volontaires.

Si elle réunit des concitoyens du village, elle devrait aussi rassembler des membres des différentes associations que la commune soutient tous les ans.

Comme tous les ans une soupe aux pois est proposée pour clôturer la matinée. Un moment de convivialité toujours très apprécié.

FLEURISSEMENT

Le thème 2024 « L'harmonie en fleurs » restera inchangé.

L'année étant olympique, ce thème sera mis en phase avec cette actualité. Les « artistes locaux » se sont pris au jeu et sont à l'œuvre. Nul ne doute qu'ils vont encore nous surprendre.

Plantation : Le rdv pour les plantations est fixé cette année au 25 mai. Des précisions seront fournies le moment venu.

ECOLE - PERISCOLAIRE

Les inscriptions pour la rentrée 2024 auront lieu du 6 au 24 mai.

Les parents des enfants nés en 2021 pourront prendre contact avec M. BURCKEL à l'école d'Ernolsheim afin de convenir d'un rendez-vous (au 03.88.70.05.89 ou à l'adresse mail ecole.ernolsheimsaverne@wanadoo.fr).

PÊCHE ERNOLSHEIM-NEUWILLER



Les anciens se rappelleront : une association de pêche « Ernolsheim – Neuwiller » a été créée dans les années 1977-1978.

Elle concerne un parcours de pêche de 3 km qui se trouve dans la vallée de Dossenheim-sur-Zinsel, avant et après le lieu-dit "Zellerhof", longeant la départementale 133 sur environ 500 m.

Depuis sa création, cette association, et durant de nombreuses années, a été portée par une majorité de bénévoles d'Ernolsheim. Avec la disparition au fil de l'eau de ces bénévoles, c'est Neuwiller qui a repris le flambeau et on ne peut que les féliciter.

Leur président LEIPP Christian lance un appel aux amateurs de pêche à la ligne pour venir les rejoindre et ainsi permettre de redynamiser cette association.

Contact : cleipp@vialis.net

BIBLIOTHEQUE

- Contes les **17/04**, **15/05** et **19/06** à **10h30** à la bibliothèque
- **Samedi 06/04** à **16h00** : conférence « Surprenante orchidée à cultiver chez soi » à la salle festive
- **Mardi 30/04** : échange à la BDA
- **Samedi 08/06** à **14h30** : murder party à la bibliothèque (à partir de 8 ans)

COMMUNIQUE DE LA PAROISSE

- **Dimanche 14 avril à 10h45** : culte d'installation des conseillers
- **Judi 9 mai (Ascension) à 10h** : fête de la paroisse à l'étang d'Ernolsheim
- **Dimanche 26 mai à 9h30** : culte consistorial avec Sainte-Cène
- **Dimanche 16 juin à 10h45** : culte

Si vous souhaitez recevoir le **Nouveau Messager**, vous pouvez vous signaler à un conseiller presbytéral (président du conseil, Mathieu HENSELMANN mathieu.henselmann@gmail.com). Il n'y a pas de coût d'abonnement, mais un appel à don une fois par an.

Pour les demandes de **baptême**, le choix du lieu et/ou de la date dépendra essentiellement du délai à la prise de contact avec le pasteur (2 mois minimum sont conseillés).

A VOS AGENDAS – 2^{ème} TRIMESTRE 2024

- **05 avril** : AG Pro Daubenschlag
- **06 avril** : conférence « orchidées » 16h salle festive
- **13 avril** : journée citoyenne
- **01 mai** : MAÏKUR CVE
- **05 mai** : doner kebab FCE
- **08 mai** : commémoration du 08 mai
- **09 mai** : fête paroissiale
- **30 mai** : AG UNIAT salle festive
- **01 juin** : nettoyage château Pro Daubenschlag
- **09 juin** : élections européennes
- **09 juin** : bœuf à la broche APP
- **15 juin** : fête d'été AASPE
- **21 juin** : fête de la musique

